

N° 95 | Juin 2014

# LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**LE POINT SUR** 

#### Quoi?

Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) est un cadre de dialogue et de concertation régulière entre l'ensemble des acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les orientations de la politique de développement.

## Quand?

Le 22 mai 2014, la secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie a présidé la première réunion du CNDSI à Paris.

#### Qui?

Le CNDSI est composé, en plus des représentants de l'État, de 54 membres répartis en 7 collèges représentant les parlementaires, les collectivités territoriales et les réseaux régionaux multi-acteurs, les organisations non gouvernementales de solidarité internationale, les organisations syndicales, les représentants d'employeurs, les acteurs économiques intervenant dans le champ de la solidarité internationale, les organismes de recherche scientifique et de formation et d'un huitième collège de personnalités qualifiées étrangères.



↑Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) s'est réuni pour la première fois le 22 mai 2014 © MAEDI

ors de la clôture des Assises du développement, le 1er mars 2013, le président de la République a souhaité la mise en place d'un « Conseil national du développement et de la solidarité internationale, chargé de maintenir une concertation régulière de manière souple, mais néanmoins institutionnelle entre l'État et la société civile ».

Le CNDSI, institué par le décret n°2013-1154 du 11 décembre 2013, crée un espace de dialogue multi-acteurs pour un dialogue de haut niveau sur les enjeux de la politique de développement et de solidarité internationale. Il répond à l'exigence d'ouverture pour un dialogue de haut niveau sur les enjeux de la politique de développement et de solidarité internationale.

Lors de la première réunion du CNDSI sous la présidence d'Annick Girardin, la secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, ses membres se sont félicités de la mise en place de cette instance de dialogue stratégique et ont exprimé leur volonté de travailler collectivement à en faire un lieu de débat dynamique et utile.

# CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Dans le prolongement des travaux des Assises du développement, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a rappelé l'importance de la concertation dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de développement, dans une optique d'ouverture, de transparence et d'efficacité.
- Le CNDSI a pour objectifs de « permettre une concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs et les orientations de la politique française de développement, sur la cohérence des politiques publiques en matière de développement et sur les moyens de l'aide publique au développement ».
- Il a vocation à compléter les nombreux échanges déjà existants entre le MAEDI et la société civile et à encourager la réflexion collective sur des sujets stratégiques en matière de développement et de solidarité internationale.
- Ses membres ont été nommés par arrêté de la secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie en concertation avec les acteurs, à l'exception des représentants du collège des parlementaires, nommés par leurs assemblées.
- Le CNDSI est doté d'un bureau composé de huit membres et de représentants de l'État, chargé de définir l'ordre du jour des réunions. Le secrétariat du CNDSI est assuré par la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).



# Un cadre de dialogue qui valorise la diversité des acteurs impliqués

La première réunion du CNDSI a permis de souligner l'intérêt de ses membres pour une concertation multiacteurs ambitieuse. La composition du CNDSI reflète la diversité des acteurs du développement dont les approches et les légitimités sont différentes, mais complémentaires. Celle-ci est un gage de richesse et d'efficacité que le CNDSI entend promouvoir. La secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, Annick Girardin, a sollicité les différents collèges afin qu'ils formulent des propositions pour la nomination de personnalités membres du collège international (huitième collège).

# Un Conseil qui se veut utile et inventif

La secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie a rappelé les trois axes principaux autour desquels s'articuleront les travaux du CNDSI:

- les orientations de la politique de développement,
- les enjeux de cohérence et de transparence de l'aide,
- la question des moyens.

À l'occasion de cette première réunion, les membres du Conseil ont souligné l'exigence de souplesse dans l'organisation des travaux afin de permettre au CNDSI de rester en lien avec l'actualité de la solidarité internationale. Il a été souligné combien le rôle du secrétariat et l'implication de l'administration étaient déterminants pour l'animation d'une dynamique de concertation pérenne et efficace. Le site Internet du CNDSI, actuellement en construction, permettra de renforcer l'interactivité et la continuité des travaux.

# Une exigence de transversalité

Invités à débattre pour cette première réunion de l'organisation des travaux du CNDSI, du projet de loi d'orientation et de programmation sur le développement, des moyens de la politique de développement ainsi que de la cohérence des politiques, les participants ont relevé le chemin parcouru depuis les Assises du développement et de la solidarité internationale. Comme l'ont rappelé plusieurs de ses membres, le Conseil est porteur d'une exigence de transversalité pour l'analyse et la conduite des actions de solidarité internationale et des stratégies de développement. Il doit permettre de prendre en compte les situations dans leurs différentes dimensions (économiques, politiques, sociales) et d'intégrer notamment la question transversale des migrations. Le CNDSI doit être un vecteur de transparence, de coordination et de mise en cohérence des différents espaces de concertation. S'agissant des movens, il doit permettre le rassemblement des énergies pour promouvoir le financement et l'efficacité de l'aide au développement.

# Une instance mobilisée pour la cohérence des politiques pour le développement

Appelés aux termes du décret à débattre de la cohérence des politiques pour le développement, les membres du CNDSI ont rappelé la dimension fondamentale de cette problématique et l'importance de se saisir résolument de l'ensemble des politiques concernées : politiques commerciales, industrielles, agricoles, migratoires... Le principe de l'élaboration par l'administration d'un

rapport de synthèse sur la politique de développement et la cohérence des politiques, ainsi que sa discussion par le Parlement et au sein du Conseil a été salué par les membres du CNDSI. Il permettra de donner une visibilité à cet enjeu fondamental en termes de redevabilité et d'efficacité de l'aide au développement.



Annick Girardin, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie.

« Le développement et la solidarité internationale, c'est une histoire qui s'écrit au pluriel. [...]

L'envie de travailler ensemble nous rend plus forts, car en confrontant les points de vue, en permettant le développement des synergies entre toutes les bonnes volontés, elle nous permettra de mieux répondre aux défis du développement. [...] Les membres du CNDSI sont des ambassadeurs de la solidarité internationale. »





# (+) POUR ALLER PLUS LOIN

## Le site des Assises du développement

www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/evenements-et-actualites-sur-le/assises-dudeveloppement-et-de-la/article/les-assises-du-developpement-et-de

